CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 1er février 2021 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-02**

**ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents  que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-treize-mille-cent-onze-dollars et cinquante-cinq-cents (73,111.55$) de déboursés et dix-mille-trois-cent-cinquante-quatre-dollars et soixante-quatre-cents (10,354.64$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de quatre-vingt-vingt-trois-mille-quatre-cent-soixante-six-dollars et dix-neuf-cents (83,466.19$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-04**

**ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINES INTERVENTIONS DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MATANIE ET D’AUTRES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE L’AIDE AUX PERSONNES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit modifier le règlement numéro 118 concernant la tarification de certaines interventions du service régional de sécurité incendie de la Matanie et d’autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l’aide aux personnes;

CONSIDÉRANT QU’un avis public a été publié le 13 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 135 modifiant le règlement numéro 118 concernant la tarification de certaines interventions du service régional de sécurité incendie de la Matanie et d’autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l’aide aux personnes a été présenté par la conseillère Madame Sandra Bérubé;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné par la conseillère, Madame Sandra Bérubé, lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 135 modifiant le règlement numéro 118 concernant la tarification de certaines interventions du service régional de sécurité incendie de la Matanie et d’autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l’aide aux personnes* avec dispense de lecture dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-05**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-SERVICES D’ARCHITECTE-PROJET DE CONSTRUCTION D’UNE USINE D’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres sur invitation a été réalisé pour obtenir les services professionnels pour le volet « Architecture » pour le projet de construction d’une usine d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont présenté des soumissions, soit :

° EPA Architecture : 11,770.00$ plus les taxes

° Groupe d’Artech : 8,100.00$ plus les taxes

° KAIVO architecte : 10,250.00$ plus les taxes

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT l’analyse des soumissions et la recommandation transmise par STANTEC suite à cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge le contrat pour obtenir les services professionnels pour le volet « Architecture » pour le projet de construction d’une usine d’eau potable au Groupe d’Artech au montant de huit-mille-cent-dollars (8,100.00$) plus les taxes applicables;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-06**

**DEMANDE DE REPORT DE DÉPÔT DU RAPPORT D’ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA PRISE D’EAU POTABLE EN VERTU DE L’ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION**

CONSIDÉRANT QUE l’année 2020 et le début de l’année 2021 ont été fortement marquée par la pandémie de COVID-19 et la productivité de l’ensemble de la population québécoise, incluant les municipalités, a été fortement touchée durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit transmettre un rapport d’analyse de vulnérabilité de la prise d’eau en vertu de l’article 75 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection pour le 1er avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° De demander au Ministère de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP) une prolongation de délai pour la remise du rapport d’analyse de vulnérabilité de la prise d’eau municipale, réalisé par la firme AKIFER jusqu’au 31 décembre 2021, et ce, en raison de la situation pandémique.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-07**

**DÉPÔT-APPROBATION-BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D’ÉCONOMIE D’EAU POTABLE POUR L’ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE dans une courriel du 07 janvier 2021, Monsieur Hugo Labrosse, analyste-Stratégie québécoise d’économie d’eau potable du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation informe la municipalité qu’après l’analyse des outils du Bilan de la Stratégie municipale d’économie d’eau potable transmis le 16 décembre 2020, ces derniers ont été approuvés;

CONSIDÉRANT le récapitulatif des points importants suivants du Bilan 2019 de la Stratégie municipale d’économie d’eau potable :

° Concernant les compteurs d’eau : Si la municipalité dépasse un des objectifs au bilan 2021, l’installation de compteurs d’eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels sera requise progressivement d’ici le 1er septembre 2025;

° Concernant les programmes de contrôle actif des fuites : étant donné que l’objectif de pertes d’eau n’est pas atteint pour le réseau de Sainte-Félicité, ce dernier doit être ausculté à 200% d’ici le 1er septembre 2021, date limite pour nous transmettre le Bilan 2020.

Aussi, il demande de réaliser un contrôle actif des fuites par l’intermédiaire d’une écoute sur un échantillon de 11 robinets d’arrêt accessibles d’ici le 1er septembre 2022;

° Règlement sur l’usage de l’eau potable : Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs ;a réservoir de chasse automatique, l’arrosage, les piscines et les spas ainsi que le délai de réparation des tuyaux privés d’approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle de règlement sur l’utilisation de l’eau potable d’ici le 1er septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte du dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d’économie d’eau potable pour l’année 2019 et l’approbation par le MAMH en date du 07 janvier 2021.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-08**

**RENOUVELLEMENT-ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire renouveler l’adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l’année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité renouvelle son adhésion 2021 au montant de 1,177.25$ taxes incluses à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION D’UNE GÉNÉRATRICE**

Ce dossier est reporté à une prochaine séance ordinaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-09**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ-TRAVAUX D’ASPHALTAGE ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a prévu des travaux d’asphaltage pour la saison estivale 2021 pour un montant estimé à cent-mille-dollars (100,000.00$) dans les secteurs suivants :

° Route de l’église;

° Côté du 5e Rang (Route de l’Église);

° 2e Rang Veilleux-Normand

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de 50,000.00$ au député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé pour aider à réaliser le projet d’asphalte pour la saison estivale 2021.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-10**

**ADOPTION-COMITÉ DE PILOTAGE MADA DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QU’un comité de pilotage MADA (Municipalité Amie des Aînés) de Sainte-Félicité a été formé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adopte la formation du comité de pilotage MADA de Sainte-Félicité, dont les membres sont les suivants :

° Monsieur Andrew Turcotte, maire et RQA (Représentant Québécois des Aînés)

° Madame Johanne Deschênes

° Madame Annick Fugère

° Madame Danièle Noël

° Madame Danielle Savard

° Madame Johanne Pineault

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-11**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 1er février 2021, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h05.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 132 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TURCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER